

L'équipe médicale vous aide à préserver votre santé

Une approche pluridisciplinaire de la prévention en agriculture

En binôme avec les infirmiers en santé au travail et avec l'appui de l'équipe administrative, les médecins du travail MSA analysent les risques professionnels et déterminent l'aptitude de chaque salarié à exercer à son poste. Ils collaborent avec les conseillers en prévention sur l'expertise des expositions professionnelles.

Surveillance médicale des travailleurs

Au-delà des rencontres médicales réglementaires (visite médicale périodique, visite d'embauche, visite de reprise ou de pré-reprise...), les médecins du travail agissent en coordination avec les employeurs, les CHSCT et les délégués du personnel pour :

- les protéger contre les risques inhérents aux conditions de travail ou à la nature de leur activité,
- proposer des aménagements de postes, de techniques et de rythmes de travail,
- les protéger contre l'ensemble des nuisances et contre les risques d'accident du travail,
- prévenir la désinsertion et favoriser leur réinsertion professionnelle en cas de handicap, en partenariat avec le travailleur social spécialisé et le conseiller en prévention,
- assurer la prévention et l'éducation sanitaire (troubles musculosquelettiques, utilisation des pesticides par ex.),
- participer à des enquêtes épidémiologiques.

Promouvoir la bonne santé des agriculteurs

Experts médicaux des filières agricoles, les médecins du travail et les infirmiers en santé au travail MSA conduisent des actions ciblées sur le milieu professionnel et animent des campagnes d'information et de sensibilisation aux questions de santé spécifiques au milieu de travail.

La MSA intervient pour la Santé-Sécurité au Travail des exploitants, salariés, employeurs et chefs d'entreprises agricoles. Elle agit pour améliorer les conditions de travail et prévenir les risques en agriculture.

Les conseillers en prévention, les médecins du travail et les infirmiers de santé au travail sont là pour vous aider à trouver des solutions de prévention adaptées à votre situation.

Pour contacter le service santé sécurité
au travail de la MSA Ardèche Drôme Loire :
04 75 75 68 67

N'hésitez pas à contacter votre MSA



vous accompagner

L'offre santé sécurité au travail de la MSA Ardèche Drôme Loire

Actifs agricoles



Jun 2019 - crédits photos : Vicki Reid, Susan H.Smith, ccmsa service images.



L'essentiel & plus encore



L'essentiel & plus encore

ardechedromeloire.msa.fr



Conseillers en prévention : des spécialistes des risques professionnels agricoles

Les conseillers en prévention MSA accompagnent les actifs du monde agricole dans la prévention des risques professionnels (TMS, accidents, troubles psychosociaux...). Ils travaillent en collaboration avec les médecins du travail et les infirmiers en santé au travail MSA, avec l'appui de l'équipe administrative.

Ils vous accompagnent dans vos démarches :

d'évaluation des risques professionnels

- ▶ identification des risques en entreprises,
- ▶ diagnostic sur les conditions de travail,
- ▶ analyse des accidents du travail.

d'accompagnement de projets

- ▶ études de poste, transformation de poste de travail ou de chaîne de production,
- ▶ contrats de prévention et autres projets de prévention,
- ▶ conception et/ou aménagements nouveaux (bâtiment, outils, matériels...),
- ▶ analyse des situations de travail et des organisations

d'information et de sensibilisation

- ▶ stands lors d'événements,
- ▶ formations,
- ▶ participation aux CHSCT/CSSCT.

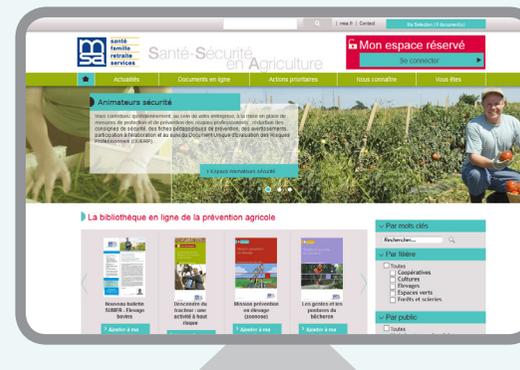
Toutes ces actions peuvent se faire dans le cadre de partenariats et/ou de projets de filières.

Parce que les métiers de l'agriculture présentent des risques spécifiques, la MSA a en charge la prévention des risques professionnels et plus généralement, les conditions et la santé au travail de ses adhérents, qu'ils soient salariés agricoles, exploitants ou chefs d'entreprises.

A connaître :

Retrouvez la bibliothèque en ligne de la prévention, sur le site national de santé sécurité au travail en agriculture, de la MSA :

www.ssa.msa.fr



Vous souhaitez...

- ▶ améliorer vos conditions de travail et réduire les contraintes,
- ▶ prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles,
- ▶ bénéficier d'un appui pour la réalisation du document unique d'évaluation des risques,
- ▶ bénéficier d'un suivi médical en lien avec le travail,
- ▶ être informé sur les risques pour la santé en lien avec le travail,
- ▶ bénéficier d'une réponse technique et médicale par une équipe compétente en santé sécurité au travail.